



**Activité commerciale, Economie, Emploi et création
entreprise**

CONCOURS FABRIQUE À BOUTIQUES #2, CANDIDATEZ POUR UN AN DE LOYER RÉDUIT !

L'opération Fabrique à Boutiques est de retour pour une deuxième édition. Vous souhaitez implanter votre commerce dans le centre-ville ? Candidatez à partir du 1er mars jusqu'au 1er avril !

Published on 21 February 2022

Pour redynamiser les centre-villes et le commerce local, la Com'com dispose d'une boîte à outils afin d'accompagner et conseiller des porteurs de projet dont la Fabrique à Boutiques ! C'est la sous-location de boutiques vacantes dans le cœur de ville de Millau, à des loyers très attractifs.

Après une première opération à l'automne 2021, la Communauté de communes Millau Grands Causses relance un nouvel appel à candidature à partir du 1er mars et jusqu'au 1er avril 2022 pour une installation prévue avant l'été!

COMMENT FONCTIONNE LA FABRIQUE À BOUTIQUES ?

Vous souhaitez installer votre activité commerciale dans le centre-ville, vous vous lancez dans une nouvelle activité, testez un nouveau concept ?

La Com'com vous accompagne et vous sous-loue une cellule commerciale pendant un an avec un bail progressif. Pendant les six premiers mois, la collectivité prend en charge 75 % du loyer, puis 50 % les six mois suivants !

Vous pouvez candidater en remplissant un dossier du 1er au 31 mars 2022, minuit, votre candidature sera étudiée par un jury constitué d'élus et de techniciens. Votre projet doit être adapté pour ne pas dénaturer le tissu commercial déjà existant. La Fabrique à Boutiques, se veut être le tremplin d'une activité commerciale pérenne.

Les boutiques

Les locaux commerciaux proposés au porteur de projet sélectionné auront les caractéristiques suivantes :

- › Ils se situent dans les rues piétonnes prioritaires du centre-ville de Millau (Rue du Mandarous, Rue Peyssière, Rue Droite, CC Capelle, Rue Capelle...) ou centres-bourgs
- › Ils disposent d'une surface approximative de vente de 30 à 60 m²
- › Ils proposent une vitrine permettant d'exposer des produits. L'aménagement intérieur sera à la charge du porteur de projet.

Le dossier de candidature :

[Télécharger le règlement du concours](#)

[Télécharger le dossier de candidature](#)

Les candidatures sont à envoyer soit par **courrier** à l'adresse suivante :

MAISON DES ENTREPRISES